

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an deux mille vingt-trois, le **mercredi 06 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Pouvoirs :

M Rolland Alain donne pouvoir à Chavassieux Luc

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Anik Blanc

Secrétaire de séance : Nicolas Aymard

D2023_068 – Approbation du rapport 2022 SMAGGA

Monsieur Pascal Furnion représentant la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du garon, présente le rapport d'activités 2022 du SMAGGA.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39 relatif à la communication en séance publique du rapport annuel des établissements publics de coopération intercommunale auxquels appartient la Commune

Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité annuel 2022 du SMAGGA fait par M Pascal Furnion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport 2022 établi par le SMAGGA

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

